



Session des jeunes 2018

8 - 11 novembre 2018

> Dossier

Jeunes queers

Auteure : Katharina Genucchi

Sommaire

De quoi s'agit-il ?	3
Cadre juridique	4
Au niveau national	4
Au niveau cantonal	4
Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?	5
Revendications de la Session des jeunes	5
Interventions au Parlement	5
Climat actuel et autres informations importantes	6
Liens utiles	8
Bibliographie	9

De quoi s'agit-il ?

Ce dossier se penche sur les défis que pose la société aux jeunes queers, sur ce qu'on exige d'eux/elles et sur la situation juridique actuelle.

Le terme « **queer** » regroupe tout un éventail d'orientations sexuelles et d'identités de genre. Il rassemble des personnes dont l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre s'écartent de la norme. Il s'agit par exemple des personnes bi-, homo- et asexuelles/aromantiques, inter*¹ et trans, ainsi que des personnes qui ne définissent pas leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre ou qui le font différemment. On utilise parfois également le terme « **LGBTQIA*** » ou d'autres termes semblables.

IMPORTANT : l'**orientation sexuelle** indique de qui on tombe amoureux / avec qui on a des rapports sexuels ; l'**identité de genre** indique le genre auquel une personne a le sentiment d'appartenir. L'orientation sexuelle et l'identité de genre ne dépendent pas l'une de l'autre. Il convient également de souligner qu'une grande partie de la société part du principe qu'il y a une binarité sexuelle, qu'il n'existerait que le masculin et le féminin, mais rien entre deux ou en dehors. Toutefois, les personnes **non-binaires** ne se définissent ni en tant que femmes ni en tant qu'hommes, et les **gender fluid** refusent de s'inscrire dans un genre particulier.

L&G : les personnes qui sont attirées par des personnes du même sexe sont qualifiées d'**homosexuelles**. Une femme attirée par les femmes est **lesbienne**, un homme attiré par les hommes est **gay**.

B : les personnes **bisexuelles** sont attirées par les deux sexes.

T : les personnes **trans** ou **transgenre** ne s'identifient pas avec le sexe qui leur a été attribué à la naissance. Aujourd'hui, la plupart des associations faitières n'utilisent plus le terme « transsexuel », mais il peut parfois encore être utilisé comme autodésignation.

Q : signifie **queer**, comme mentionné plus haut, mais aussi **questioning**, c'est-à-dire une personne qui n'est pas (encore) au clair sur son orientation sexuelle ou sur son identité de genre.

I : les personnes **inter*** ou **intersexuées** ne peuvent pas être clairement attribuées à un sexe binaire en raison de leurs caractéristiques sexuelles, les variations pouvant se situer au niveau chromosomique, anatomique et/ou hormonal. Beaucoup de personnes inter* se définissent homme ou femme, mais ce n'est pas toujours le cas.

A : les personnes **asexuelles** ou **aromantiques** ne se sentent pas ou très peu attirées sur le plan sexuel ou romantique par les autres personnes. On parle également de spectre de l'asexualité.

Chez les personnes **cis / cisgenre**, le genre ressenti correspond au sexe de naissance. Il s'agit de l'antonyme de trans (trans = *lat.* au-delà de, par-delà ; cis = *lat.* du même côté).

Les personnes **hétérosexuelles** sont attirées par les personnes du sexe opposé.

Il existe de nombreux autres termes concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre, mais nous ne pouvons pas tous les aborder dans le cadre de ce dossier. Si vous souhaitez en savoir plus à ce sujet, vous trouverez des liens à la fin du dossier ou dans la bibliographie.

¹ L'astérisque * est un symbole utilisé comme le tiré ou le point médian pour inclure tous les sexes / les identités de genre qui ne correspondent pas au système binaire. P.ex. : étudiant*es ou étudiant-es („Lexikon“, 2018).

Cadre juridique

Au niveau national

Art. 8, al. 2, Cst (principe de non-discrimination) : « *Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de son mode de vie [...]* ». La notion de « mode de vie » se réfère entre autres à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

En cas de discours haineux, les personnes queers peuvent actuellement faire valoir les articles suivants. Ils ne se réfèrent pas spécifiquement aux personnes queers, mais à toutes les victimes de discours de haine.

- Art. 28 CC : « *Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.* »
- Art. 173 & 174 CP : Délits contre l'honneur, diffamation, calomnie

Loi sur les épidémies (LEp) : l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) élabore, avec le concours des cantons, des programmes nationaux visant à détecter, à surveiller, à prévenir et à combattre les maladies transmissibles, entre autres le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée aux hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes et aux travailleurs/-euses du sexe trans, car les statistiques indiquent qu'il s'agit d'une population à risque (Mullis & Derendinger, 2018).

Art. 30, al. 1, CC (changement de nom) : « *Le gouvernement du canton de domicile peut, s'il existe des motifs légitimes, autoriser une personne à changer de nom.* » La loi est réglementée au niveau national, mais mise en œuvre par le canton.

Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la santé publique OFSP, le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO et l'Office fédéral des assurances sociales OFAS s'occupent des thèmes ayant trait à la santé psychique et à la prévention du suicide. Les jeunes queers sont intégré-e-s dans ces réflexions, mais il n'existe pas de mesures spécifiques les concernant. Dans le domaine de la santé, beaucoup d'aspects sont réglés au niveau cantonal (BAG, 2016; Mullis & Derendinger, 2018).

Art. 8, lit. d, OEC : dans le registre de l'état civil, le sexe « homme » ou « femme » doit être indiqué, il n'y a pas d'autres possibilités, comme par exemple celle de laisser le champ vide (Nationale Ethikkommission im Bereich Humanmedizin, 2012).

Le thème inter* n'est pas réglementé juridiquement (Mullis & Derendinger, 2018). En 2015, le Conseil fédéral a approuvé la Déclaration d'intention de La Valette élaborée par le Conseil de l'Europe ; celle-ci complète la Recommandation de 2010² « *en étendant expressément la protection due aux personnes intersexuées et en combattant toute forme d'exclusion sociale liée à la non-conformité aux stéréotypes de genre* » (Bundesrat & EDA, 2015).

Au niveau cantonal

La modification du sexe dans le registre d'état civil dépend des tribunaux civils cantonaux. En Suisse, il n'existe aucune loi concrète qui réglemente la modification du sexe à l'état civil. Dans

² La Recommandation de 2010 ne se rapportait qu'aux LGBT. Elle vise à lutter contre la discrimination et l'exclusion sociale. Les Etats membres devraient chercher dans leur système juridique les points discriminants et les résoudre. En outre, il doivent garantir que les victimes de discriminations sont conscientes des possibilités juridiques, y ont accès et que des mesures adaptées de lutte, de sanction et de dédommagement sont fixées. (Europarat, 2010)

un jugement rendu par la Cour européenne des droits de l'homme, jugement qui s'applique aussi à la Suisse, la Cour indique que : « *[Le changement du prénom et du sexe à l'état civil doit être possible] sans obligation préalable de subir une stérilisation ou d'autres procédures médicales comme une opération de conversion sexuelle ou une thérapie hormonale* ». Aujourd'hui, pour la modification de l'état civil, l'avis d'un spécialiste médical est nécessaire afin d'attester que la personne concernée est trans (*Affaire A.P., Garçon et Nicot c. France*, 2017; „Recht“, 2011). Le Conseil fédéral a réagi à ce sujet et le 23.05.2018, il a proposé une modification du code civil actuellement en consultation (Bundesrat, 2018a). Un avant-projet peut être consulté sur Internet.

L'éducation, y compris l'éducation sexuelle, relève de la compétence des cantons. Le Conseil fédéral estime que l'approche d'une « éducation holistique » serait sensée, car elle conjuguerait protection, préservation et promotion de la santé. Elle est fondée sur les droits humains et elle inclut tout le monde (Bundesrat, 2018b; Kessler et al., 2017; Mullis & Derendinger, 2018).

Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?

Nous ne mentionnerons que les revendications qui concernent aussi les jeunes. Il existe d'autres revendications qui se rapportent à la forme des partenariats légaux (mariage & partenariat enregistré) et aux droits et obligations qui en découlent (p.ex. l'adoption). L'état des différentes revendications peut être consulté directement dans la banque de données des objets parlementaires (cliquez sur le lien correspondant).

Revendications de la Session des jeunes

Pétition (2014) : Modification de l'art. 261 du CP sur la discrimination raciale

Pétition (2013) : Contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle

Interventions au Parlement

18.3267 Postulat (L. Mazzone, 15.03.2018) : Personnes LGBTIQ* en détention. Connaître la situation en vue de l'améliorer → on ignore combien de personnes queers sont détenues en Suisse et comment elles vivent leur emprisonnement.

17.4185 Postulat (R. A. Ruiz, 14.12.2017) : Introduction d'un troisième genre. Conséquences pour l'ordre juridique et pour Infostar

17.4183 Interpellation (R. A. Ruiz, 14.12.2017) : Personnes intersexuées. Mise en œuvre de la protection des enfants, statistiques et information auprès du corps médical et des parents

17.4121 Postulat (S. Arslan, 13.12.2017) : Inscription d'un troisième sexe à l'état civil

17.4109 Interpellation (A. Barrile, 13.12.2017) : La prophylaxie préexposition contre le VIH constitue aujourd'hui un volet important de la prévention

17.3667 Motion (R. Quadranti, 18.09.2017) : Recensement statistique des crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles → lors d'un crime, le motif de l'acte est indiqué, mais la saisie est imprécise (elle n'indique par exemple pas s'il s'agissait d'un acte homophobe ou transphobe) et les motifs ne doivent pas être consignés dans les statistiques criminelles de la police. Nous ne disposons donc pas de chiffres concrets sur les personnes queers qui sont victimes de crimes haineux.

17.3588 Interpellation (S. Arslan, 16.06.2017) : Situation des requérants d'asile LGBTI

16.3961 Postulat (M. Reynard, 08.12.2016) : Collecter des données sur les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en couvrant les discriminations multiples

15.3401 Motion (R. Quadranti, 05.05.2015) : Don de sang. Abolir les restrictions anachroniques et discriminatoires

14.4115 Postulat (F. Regazzi, 10.12.2014) : Faire vérifier par une commission indépendante les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent

13.407 Initiative parlementaire (M. Reynard, 07.03.2013) : Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle

Climat actuel et autres informations importantes

Indépendamment de leur identité de genre / orientation sexuelle, la puberté est une période difficile pour beaucoup de jeunes. Les jeunes queers doivent souvent relever des défis supplémentaires :

Dans la société, les thème queers constituent aujourd'hui encore un tabou et certaines personnes se formalisent lorsqu'ils font surface dans le discours public ou lorsque des personnes queers sont visibles. Les personnes queers (les adultes aussi) sont souvent victimes d'actes criminels (p.ex. agressions physiques, cyberharcèlement, etc.) et font plus souvent l'expérience de la discrimination et du rejet que leurs semblables cis et/ou hétérosexuels (Amiguet et al., 2017; ECRI, 2014). De plus, l'entourage (famille, cercle d'ami-e-s, enseignant-e-s, travailleurs/-euses sociaux) est généralement hétérosexuel et cis. De ce fait, il dispose de moins de connaissances et d'expérience dans ce domaine et peut moins bien répondre aux questions, se projeter dans la situation, et il est souvent troublé et dépassé lorsqu'il a affaire à des jeunes queers. Cela peut amener les jeunes concerné-e-s à se retirer au lieu de s'ouvrir à leur entourage et de parler de leurs souhaits, préoccupations et besoins. Les jeunes queers reçoivent ainsi souvent peu voire aucun soutien dans leur développement sexuel (Mullis & Derendinger, 2018).

Lorsque les enfants perçoivent dès leur plus jeune âge qu'une attitude hostile aux personnes queers règne, ils peuvent assimiler cette position et être intimidés par celle-ci avant même de prendre conscience qu'ils sont peut-être queers eux-mêmes. Certains développent ensuite des stratégies, allant jusqu'à simuler une identité qui n'est pas la leur, afin d'être acceptés le mieux possible par cette société. L'enfance et la jeunesse sont essentielles au développement de la personnalité et elles marquent les personnes jusque tard dans l'âge adulte. Toutes ces expériences négatives peuvent amener les personnes queers à rencontrer des problèmes psychiques qui peuvent aussi se répercuter sur le plan physique et aller jusqu'à les pousser au suicide. De fait, le taux de suicide chez les jeunes hommes gays et bisexuels est cinq fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels du même âge. Les problèmes de société mentionnés conduisent également les jeunes à adopter des comportements plus risqués (p.ex. rapports sexuels non protégés) ou à consommer davantage de tabac, d'alcool et de drogues illégales. Ce groupe de la population est ainsi plus vulnérable que d'autres (Amiguet et al., 2017; Hobbes, 2018; Unité PSPS, 2012; Wang et al., 2014).

En plus des revendications publiées par le Parlement ou la Session des jeunes, d'autres parties ont émis les demandes et recommandations suivantes :

L'ECRI³ a recommandé à la Suisse :

- L'adoption d'une législation complète pour lutter contre la discrimination et l'enregistrement systématique des incidents racistes, homophobes et transphobes.
- La création d'un organe pour les thèmes queers responsable de promouvoir la tolérance, de lutter contre les discriminations, d'offrir information, soutien et protection, de coordonner les projets déjà existants, d'effectuer des études, de se pencher sur le droit, etc. Cet organe devrait être actif dans toute la Suisse (idéalement au niveau fédéral) et disposer des moyens nécessaires à cet effet.

Pour la création de cet organe, il a été proposé de travailler avec un plan d'action élaboré en étroite collaboration avec des personnes queers. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU soutient également cette position. Le Conseil fédéral préfère toutefois soutenir des projets concrets au niveau local, estimant que ceux-ci sont plus efficaces (ECRI, 2014; Human Rights Council, 2017, 2018).

L'antenne LGBT+ Helpline Suisse, projet commun de différentes faîtières LGBTQIA* de Suisse, enregistre depuis 2016 toutes les violences homophobes et transphobes qui lui sont rapportées. Elle demande également que ces violences soient enregistrées par les autorités (LGBT+ Helpline, 2018a, 2018b).

Une demande a été déposée afin que les adolescent-e-s et les jeunes adultes puissent effectuer gratuitement des tests concernant les maladies sexuellement transmissibles, car ces tests sont chers et que cela constitue un obstacle contre le dépistage. Depuis juin 2018, les auto-tests VIH peuvent être vendus en Suisse, au prix d'environ 30 CHF. Nous verrons dans quelle mesure cela fonctionnera (BAG, 2018; Heggli, 2018; Santoro, 2018).

Les personnes trans revendiquent un accès facilité aux traitements permettant de bloquer la puberté. Il s'agit d'hormones qui retardent la puberté, comme par exemple la croissance de la poitrine chez un homme trans. C'est un aspect qui peut avoir un impact très important sur le bien-être psychologique des personnes trans (Heggli, 2018).

La Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (2012) recommande de ne pas pratiquer d'opération des organes génitaux ou des gonades (testicules et ovaires) avant que la personne concernée ne puisse se prononcer par elle-même – sauf si une intervention médicale est nécessaire pour des raisons de santé. Elle recommande également d'examiner en ce sens les questions pénales telles que les délits de lésions corporelles (art. 122 s. CP) et l'interdiction de mutilation des organes génitaux (art. 124 CP). Malgré cela, il arrive encore souvent que des opérations médicales non nécessaires soient pratiquées sur des nourrissons ou des jeunes enfants. Selon le chirurgien pédiatre Blaise Meyrat (in human-rights.ch, 2016), une réglementation claire est donc nécessaire.

L'association Milchjugend demande des ressources pour mettre un place un centre jeunesse queer. Celui-ci permettrait de relier les différentes activités et offres qui existent déjà pour les jeunes queers. Il s'agirait d'un lieu où les jeunes queers peuvent échanger entre eux/elles. Ce serait également un centre d'information qui renforcerait la visibilité des jeunes queers et qui

³ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

encouragerait ces jeunes à s'activer, à prendre en main des questions difficiles et à s'engager pour une société plus ouverte tout en se renforçant (Heggli, 2018).

Liens utiles

Liens	Code QR
Transgender Network Switzerland https://www.tqns.ch/fr/	
Informations sur les personnes inter* (DE) http://www.intersex.ch/?page_id=92	
Informations et définitions sur les thèmes d'identité de genre et d'orientation sexuelle (DE) https://du-bist-du.ch/	
Spectre de l'asexualité Suisse https://www.asexuell.ch/	
Milchjugend (DE) https://milchjugend.ch/	
Organisation suisse des lesbiennes http://los.ch/fr/	

Fédération suisse des hommes* gais et bi Pinkcross
<https://www.pinkcross.ch/fr>



Bibliographie

- Affaire A.P., Garçon et Nicot c. France. (2017). Zugriff am 22.4.2018. Verfügbar unter: https://www.transgender-network.ch/wp-content/uploads/2011/09/AFFAIRE-A.P.-GAR_ON-ET-NICOT-c.-FRANCE.pdf
- Amiguet, M., Stadelmann, S., Bize, R., Ribeaud, D. & Lucia, S. (2017). Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans les cantons de Vaud et Zurich: Les jeunes non-exclusivement hétérosexuel-le-s: populations davantage exposées? Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). doi:10.16908/issn.1660-7104/279
- BAG (Hrsg.). (2016). Suizidprävention in der Schweiz: Ausgangslage, Handlungsbedarf und Aktionsplan. Bundesamt für Gesundheit BAG.
- BAG. (2018). HIV-Selbsttests sind nun auch in der Schweiz erhältlich. *Bundesamt für Gesundheit BAG*. Zugriff am 22.6.2018. Verfügbar unter: <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/aktuell/news/news-18-06-2018.html>
- Bundesrat. (2018a). Transmenschen sollen Geschlecht und Vornamen unbürokratisch ändern können. *Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD*. Zugriff am 22.6.2018. Verfügbar unter: <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/de/home/aktuell/news/2018/2018-05-24.html>
- Bundesrat. (2018b). *Prüfung der Grundlagen zur Sexualaufklärung: Bericht des Bundesrats in Erfüllung des Postulates 14.4115 Regazzi vom 10. Dezember 2014*. Bern: Bundesamt für Gesundheit BAG. Verfügbar unter: <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/cc/bundesratsberichte/2018/pruefung-grundlagen-sexualaufklaerung.pdf.download.pdf/pruefung-der-grundlagen-zur-sexualaufklaerung.pdf>
- Bundesrat & EDA. (2015). Die Schweiz engagiert sich weiter gegen Diskriminierung aufgrund von sexueller Orientierung und Geschlechtsidentität. Zugriff am 6.7.2018. Verfügbar unter: <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-57063.html>
- ECRI (Hrsg.). (2014). ECRI-Bericht über die Schweiz (fünfte Prüfungsrunde). ECRI (European Commission against Racism and Intolerance) Secretariat.
- Europarat. (2010). Recommendation CM/Rec(2010)5 of the Committee of Ministers to member states on measures to combat discrimination on grounds of sexual orientation or gender identity. *Council of Europe*. Zugriff am 6.7.2018. Verfügbar unter: https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805cf40a
- Heggli, R. (2018). Gespräch mit der Milchjugend zum Thema queere Jugendliche am 16.04.2018.

- Hobbes, M. (2018). L'épidémie de la solitude gaie. *HuffPost Québec*.
- Human Rights Council. (2017). Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Switzerland. Zugriff am 22.4.2018. Verfügbar unter: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/370/25/PDF/G1737025.pdf?OpenElement>
- Human Rights Council. (2018). Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Switzerland. Zugriff am 22.4.2018. Verfügbar unter: https://www.human-rights.ch/upload/pdf/2018/180227-Entscheid_BR_offene_Empfehlungen_UPR2017.pdf
- humanrights.ch. (2016). Menschen mit Geschlechtsvarianten. Zugriff am 6.7.2018. Verfügbar unter: <https://www.humanrights.ch/de/menschenrechte-schweiz/inneres/person/humanforschung/menschen-geschlechtsvarianten>
- Kessler, C., Blake, C., Gerold, J. & Zahorka, M. (2017). *Expertenbericht. Sexuaufklärung in der Schweiz mit Bezug zu internationalen Leitpapieren und ausgewählten Vergleichsländern. Arbeitsdokument und Grundlage zur Erfüllung des Postulats 14.4115 Regazzi «Theoretische Grundlagen der Stiftung SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz zur sexuellen Entwicklung von Kindern und Jugendlichen. Unabhängige wissenschaftliche Untersuchung» mit Fokus auf die Sexuaufklärung für Kinder und Jugendliche im obligatorischen Schulalter*. Bern. Verfügbar unter: <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/mt/p-und-p/diverses/expertenbericht-sexuaufklaerung.pdf.download.pdf/expertenbericht-sexuaufklaerung.pdf>
- Lexikon. (2018). *du-bist-du*. Zugriff am 27.8.2018. Verfügbar unter: <https://du-bist-du.ch/in-fopool/lexikon/>
- LGBT+ Helpline. (2018a). Appell an den Bundesrat. Zugriff am 6.4.2018. Verfügbar unter: <https://www.lgbt-helpline.ch/appell/>
- LGBT+ Helpline. (2018b). Meldestelle. Zugriff am 22.4.2018. Verfügbar unter: <https://www.lgbt-helpline.ch/wir/>
- Mullis, S. & Derendinger, S. (2018). Gespräch mit dem BAG zum Thema queere Jugendliche am 17.04.2018.
- Nationale Ethikkommission im Bereich Humanmedizin (Hrsg.). (2012). Zum Umgang mit Varianten der Geschlechtsentwicklung: Ethische Fragen zur «Intersexualität». Nationale Ethikkommission im Bereich Humanmedizin. Zugriff am 22.6.2018. Verfügbar unter: http://www.netzwerk-kinderrechte.ch/fileadmin/nks/aktuelles/Gesundheit/NEK_Stellungnahme_Intersexualitaet.pdf
- Recht. (2011). *TGNS Transgender Network Switzerland*. Zugriff am 22.4.2018. Verfügbar unter: <https://www.tgns.ch/de/information/rechtliches/>
- Santoro, I. (2018). Günstig, schnell und anonym - HIV-Heimtest. *Schweizer Radio und Fernsehen (SRF)*. Zugriff am 22.6.2018. Verfügbar unter: <https://www.srf.ch/news/schweiz/guenstig-schnell-und-anonym-hiv-heimtest-nach-15-minuten-ist-das-resultat-da>
- Unité PSPS (Hrsg.). (2012). Homophobie - Santé LGBT. Canton de Vaud: Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Zugriff am

22.6.2018. Verfügbar unter: https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Formation/2012/USPS_PRESENTATION_DI-GOS_BIZE_sept2012.pdf

Wang, J., Dey, M., Soldati, L., Weiss, M. G., Gmel, G. & Mohler-Kuo, M. (2014). Psychiatric disorders, suicidality, and personality among young men by sexual orientation. *European Psychiatry*, 29 (8), 514–522. doi:10.1016/j.eurpsy.2014.05.001

CSAJ | Direction de la Session des jeunes
projektleitung@jugendsession.ch
www.sessiondesjeunes.ch



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili
Federaziun Svizra da las Uniuns da Giuventetgna

Ce dossier thématique a été élaboré avec le soutien de l'Office fédéral de la santé publique et de Milchjugend.